

Bibliothèque numérique

medic@

**Saillet, Alexandre de. - L'Ecole de
médecine de Paris**

*In : , [1843], Tiré à part de Les
Écoles royales de France, ou
l'Avenir de la jeunesse, pp.
249-292*

Cote : 63312



(c) Bibliothèque interuniversitaire de médecine (Paris)
Adresse permanente : <http://www.bium.univ-paris5.fr/hist/med/medica/cote?63312>

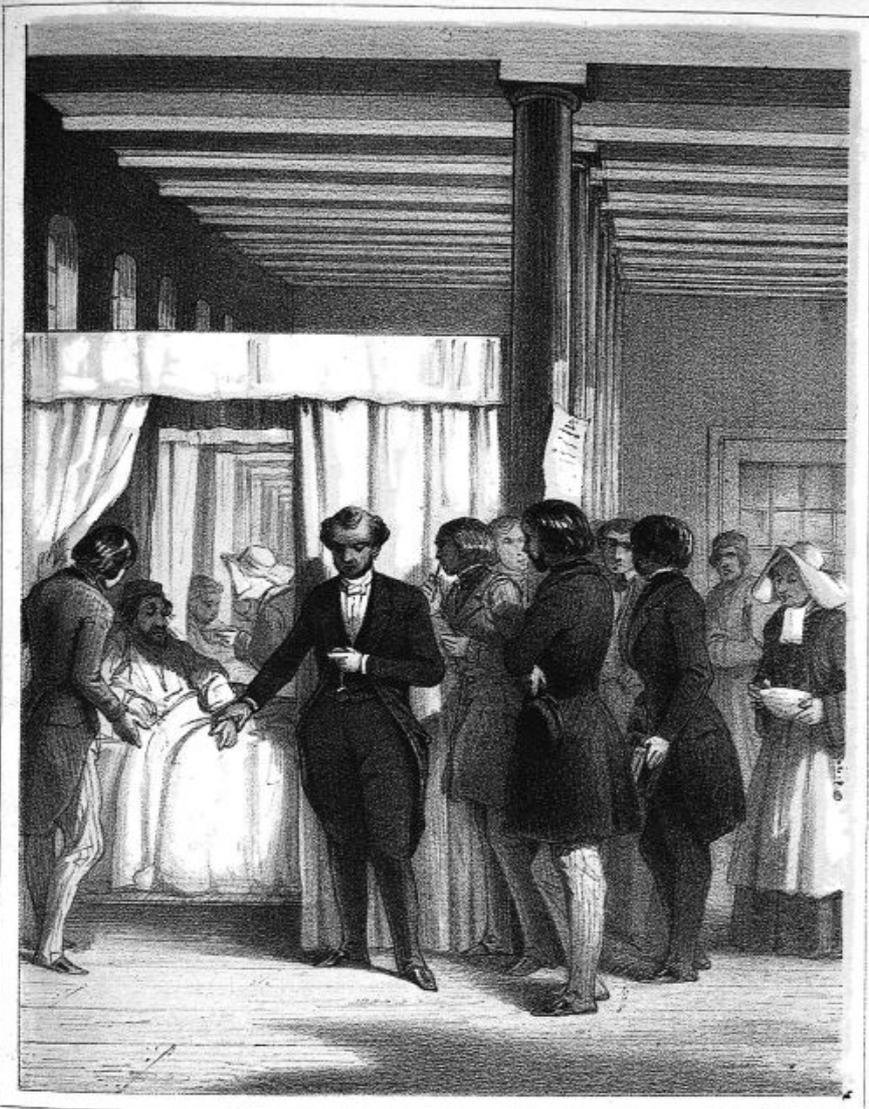
3312

63312 271



Alexandre de Saullot

Les écoles royales de France.

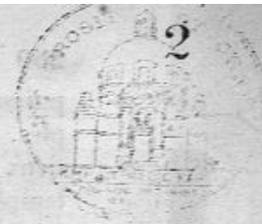


Bouchot

Imp. J. Bouchot



Les Elèves à la Clinique.



L'ÉCOLE DE MÉDECINE

DE PARIS.



Dans tous les temps et chez tous les peuples, l'art de guérir a été mis au premier rang; des honneurs extraordinaires ont été rendus aux hommes qui y excellaient; les historiens et les poètes ont consacré leurs noms et les ont entourés d'une auréole de gloire qu'une longue suite de siècles n'a pu ternir: Homère a divinisé Esculape; Machaon et Podalire, ses disciples et ses fils, reçurent aussi les honneurs divins; Hippocrate a vu la Grèce entière lui payer le tribut d'une enthousiaste admiration. Chez certains peuples, la première condition mise à la royauté était la connaissance de la médecine: *Ne me choisissez pas pour votre roi*, dit un des grands prophètes du peuple de Dieu; *car je ne suis pas médecin* (ISAÏE, chap. III, vers. 7). Les philosophes se livraient avec ardeur à cette étude, et nul n'était réputé savant, s'il n'en possédait au moins les principales notions. Les rois, les princes, les grands se firent longtemps un mérite et un devoir de se faire initier dans cette science, qui augmentait



puissamment leurs moyens d'influence sur l'esprit des peuples. Ce fut sans doute pour ce motif que les prêtres ambitieux du paganisme la concentrèrent dans l'enceinte des temples comme ils y avaient emprisonné toutes les autres ; les hiérophantes égyptiens la cultivaient aussi parfaitement que le permettait la civilisation d'alors ; il suffit de lire les œuvres tragiques d'Eschyle et d'Euripide pour se convaincre que les pontifes grecs la pratiquaient ; elle entra dans les attributions des flamines romains ; enfin, nous savons qu'elle faisait partie de l'enseignement professé dans les collèges druidiques ; si donc on recherche dans l'antiquité l'origine de l'art de guérir, c'est dans les temples qu'on la trouvera.

Après la révolution universelle opérée dans le monde par Jésus-Christ, le dévouement et la charité firent ce que précédemment l'ambition avait fait. Conséquemment, chez nous, c'est aussi dans les églises et dans les monastères qu'il faut chercher le berceau de la médecine. Ces asiles étaient le refuge d'une civilisation prête à s'éteindre ; des hommes modestes et doux, loin des passions brutales qui agitaient le monde, se livraient à des travaux intellectuels, compulsaient, traduisaient les savants de l'antiquité, étudiaient la nature et s'efforçaient de répandre sur leurs frères souffrants les trésors acquis par leurs pénibles veilles. Plusieurs parvinrent aux honneurs les plus élevés de l'Église ; les papes Gerbert, Sylvestre II, Jean XXI, auparavant Pierre d'Espagne ; les évêques Guillaume d'Aurillac, Nicolas Ferveham, P. Bèchebien étaient médecins ; si, plus tard, l'incompatibilité des devoirs sacerdotaux et des fonctions médicales nuisit aux progrès de l'art, il n'est pas contestable que d'abord les moines et les prêtres ne lui aient rendu les services les plus réels.

En reprenant les choses à une époque moins obscure, quelques historiens ont voulu faire remonter l'origine de la Faculté de médecine à l'École Palatine, fondée par Charlemagne. Sans repousser absolument cette opinion, nous ne pouvons l'accepter entièrement ; la médecine entra bien dans les études du *Quadrivium* ; le *Trivium* ne compre-

nant que l'écriture, la grammaire latine, l'arithmétique et le plain-chant; mais les études du *Quadrivium* n'étaient point assez spéciales pour qu'on y puisse voir l'origine d'une Faculté de médecine; d'ailleurs, les invasions des Normands sous les faibles successeurs de Charlemagne détruisirent bientôt complètement ces institutions; la science dut chercher de nouveau un asile dans les cloîtres. Vers le commencement de la troisième race, nous retrouvons l'étude de la médecine florissante dans plusieurs écoles monastiques devenues célèbres, et notamment dans celles de Paris. Les savants venaient de toutes les provinces professer dans cette ville, sans autre recommandation que leur talent ou celle d'un chef d'école épiscopale ou abbatiale. De cette indépendance illimitée naquirent bientôt des abus qui compromirent l'art renaissant; pour obvier à ce danger, et conserver à leur noble profession les garanties qui, seules, pouvaient en assurer la suprématie, les maîtres formèrent une association qui prit le nom d'*étude de Paris*. En 1184, le pape Alexandre III, usant de son droit de contrôle sur toutes les écoles du monde catholique, donna commission au cardinal de Saint-Chrysogone, aux archevêques de Rouen et de Reims de dresser des règlements pour l'étude de Paris. Alors le droit d'enseigner dut s'acquérir par des permissions ou *licences*, d'abord gratuites, mais soumises à certaines conditions. Vers le même temps, l'étude de Paris prit le nom d'*Université*, parce qu'elle réunissait l'ensemble des connaissances de ce temps. Au lieu de se diviser par branches d'études distinctes, elle se partageait en quatre classes ou nations qui prenaient leur nom des différents peuples qui composaient chacune d'elles. C'était la nation de France, de Picardie, de Normandie et d'Angleterre, qui fut plus tard celle d'Allemagne. Remarquons, en passant, quelle influence la France possédait déjà à cette époque sur la civilisation de l'Europe; cette influence sera d'autant mieux sentie si l'on se rappelle que la géographie politique n'était point celle d'aujourd'hui, et que la Picardie, la Normandie et l'Allemagne formaient de vérita-

bles états d'une grande importance territoriale; presque toute l'Europe venait donc en réalité puiser ses lumières en France et à Paris.

A la fin du douzième siècle, en l'an 1270 environ, les lumières avaient fait des progrès sensibles; les connaissances s'étaient assez agrandies pour que chaque science dût devenir l'objet d'une étude toute spéciale; ce fut alors que l'Université se partagea en plusieurs *Facultés*; celle de médecine se constitua aussitôt, et ce fut Pierre de Limoges, doyen à cette époque, qui prit l'initiative de cette mesure. C'est donc à tort que quelques historiens ont représenté Henri IV comme le fondateur de la Faculté de médecine, il n'en fut que le restaurateur et le protecteur éclairé; c'est beaucoup déjà, et certainement assez pour lui mériter la reconnaissance de la postérité.

Cette distinction des diverses Facultés était un progrès; mais il devait demeurer incomplet pour toutes, et pour celle de médecine surtout, tant qu'elle n'aurait pas d'école. Cet avantage lui manqua longtemps encore; jusqu'en 1505, les maîtres enseignèrent chez eux; c'était aussi dans leur maison que se passaient les actes. Les grandes réunions des régents se tenaient dans l'église des Mathurins ou dans celle de Notre-Dame; les leçons publiques se faisaient dans des salles basses et humides situées dans le voisinage de la place Maubert, rue du Fouare, qui prit son nom *du fouare* ou paille commune, qui s'y trouvait en abondance, les escholâtres s'asseyant sur cette paille pour écouter les maîtres, ainsi que nous l'avons vu à l'occasion de l'École de Droit: la Faculté des arts était établie dans le même lieu. La générosité de Jacques Desparts, en 1454, mit fin à cette pénurie; cet homme illustre, un des plus éclairés de son siècle, était chanoine de l'église de Paris et médecin de Charles VII. Il émit le premier la proposition de construire des *Ecoles spéciales* pour la Faculté de médecine; les guerres avec les Anglais interdirent d'abord l'exécution de ce projet, et plus tard le défaut d'argent empêcha d'y songer. A sa mort,

le célèbre praticien fit don à la Faculté de 500 écus d'or (5,450 livres environ), somme considérable pour l'époque, où la livre valait 7 francs 50 centimes en la comparant aux monnaies de notre époque, et infiniment plus, si l'on tient compte de la rareté de l'argent après les désastres d'une guerre ruineuse; à ce don, Desparts ajouta celui de ses meubles et de ses manuscrits : ceux-ci se composaient de la traduction et des commentaires d'Avicennes. C'était un présent précieux pour la Faculté dont la bibliothèque ne renfermait que huit ou neuf ouvrages, parmi lesquels brillait au premier rang le *Totum continens Rhasis*, en deux petits volumes, que l'on considérait comme un trésor d'un prix inestimable; pour preuve, je ne citerai que les circonstances de l'emprunt qui fut fait de ce livre par Louis XI. A cette demande, la Faculté se trouble, s'émeut et se réunit; plusieurs assemblées sont tenues à ce sujet au bénitier de Notre-Dame; on délibère sans pouvoir arrêter aucune résolution; on se méfiait de la probité royale, on la suspectait à bon titre; enfin on se résout à prêter au roi le fameux *Totum continens Rhasis*, mais sous la caution d'un riche marchand nommé Malingre, qui souscrivit un engagement de cent écus d'or, et déposa en outre douze marcs de vaisselle d'argent. Le legs de Desparts devait donc faire un sensible plaisir à la Faculté. Suivant les intentions du fondateur, on acheta d'un bourgeois nommé Guillaume Chanteloup, rue de la Boucherie, le terrain d'une ancienne maison qui fut réuni à celui d'une autre non moins vieille acquise par les régents des chartreux, en 1560, moyennant 40 livres de rente, que l'Université promit de payer aux dits religieux. Les constructions furent commencées en 1477. La Faculté reconnaissante décréta à Jacques Desparts, de son vivant même, un *obit* vigile et messe à chaque anniversaire de sa mort, qui arriva en 1457. Les exemples d'une semblable générosité ne sont pas rares parmi les membres de la Faculté, et celui-ci ne sera pas le dernier que nous aurons à signaler.

La fondation de l'École, en consacrant l'importance de

la Faculté, la revêtit d'une considération nouvelle ; elle se constitua alors définitivement, eut ses statuts, ses règlements et ses privilèges. Pour achever de donner une idée aussi complète que possible de son organisation et de l'esprit qui y avait présidé, nous allons rapporter succinctement ce qu'offrent de plus saillant les mœurs et les coutumes qui lui étaient propres.

Au lieu de se composer comme aujourd'hui des seuls professeurs, la Faculté était représentée par l'universalité des docteurs divisés en deux ordres, celui des jeunes, c'est-à-dire de ceux qui comptaient moins de dix années depuis leur réception, et celui des anciens qui en comptaient plus de dix ; ce mode d'organisation avait le grand avantage d'ajouter à la dignité de chaque docteur, en resserrant les liens qui l'unissaient au corps tout entier, et d'augmenter l'importance de celui-ci par le nombre de membres distingués qui s'y rattachaient ; en outre, se rencontrant régulièrement dans les assemblées solennelles de la Faculté, les docteurs apprenaient à s'apprécier mutuellement ; ils fraternisaient et contractaient les uns vis-à-vis des autres l'obligation des égards et de la réserve ; c'était comme une grande famille, une république indépendante formée au sein même du despotisme. Les docteurs, à tour de rôle, étaient appelés à professer et à prendre part aux actes publics et aux examens des élèves ; les professeurs étaient élus pour deux ans ; le doyen lui-même ne présidait que pendant ce laps de temps. *Decanus ipse bienniis eligatur*, dit l'article 54 des statuts, tome IX des *Commentaires*, page 410 et suivantes. Le jour où ses fonctions cessaient, il déposait solennellement, sur le bureau de l'assemblée, ses chausses écarlates, sa robe, sa toque et les clefs du sceau de l'Académie et de la Faculté. Celle-ci élisait de suite cinq électeurs et leur faisait prêter serment, après quoi ces cinq électeurs procédaient à la nomination du doyen. L'usage du serment était fréquent dans les solennités de la Faculté ; les docteurs, les bacheliers juraient à leur réception. Avant d'entrer en fonctions, les professeurs juraient aussi en ces termes : « Nous promettons et jurons

solennellement de faire nos cours en robe longue à grandes manches (*in capâ rotundâ*), le rabat au cou et la chausse d'écarlate à l'épaule, et de faire nos leçons sans interruptions, de les faire nous-mêmes, pendant une heure au moins, tous les jours de l'année qui ne seront pas jours de fête, soit pour l'Académie, soit pour la ville de Paris. » Au nombre des fêtes particulières à la Faculté, on doit citer celle du Landit, qui se tenait à Saint-Denis ; d'abord ce ne fut qu'une démarche des régents qui s'y transportaient pour faire l'acquisition des parchemins nécessaires à l'administration, avant que l'imprimerie eut vulgarisé le papier. Bientôt toute l'Université, divisée en ses Facultés, chacune d'elles bannière en tête, s'y transporta avec son doyen, ses professeurs, ses docteurs, ses maîtres, ses bacheliers, ses bacheliers formés, ses aspirants au baccalauréat et ses élèves, car telle était alors la hiérarchie universitaire. Après la fête du Landit, on doit rappeler celle de Saint-Luc. Pour avoir pratiqué la médecine durant sa vie, ce saint fut choisi pour patron de la Faculté. Tous les ans on célébrait en son honneur avec grande pompe un office divin dans l'église des Mathurins, ensuite dans le petit bâtiment que la Faculté avait fait construire à côté de la porte de ses nouvelles écoles en 1495, ce bâtiment ayant été érigé en chapelle l'an 1544. La plupart des docteurs remplissant habituellement aux Mathurins ou à Notre-Dame l'office de chantre, chantaient nécessairement la messe de Saint-Luc ; les docteurs licenciés et bacheliers étaient tenus d'y assister sous peine d'une amende de deux pièces d'or, et leur présence était également obligatoire à la messe qui se disait tous les samedis en l'honneur de la Vierge.

Aucun médecin, eût-il été favorisé du roi, n'eût pu professer à Paris, sans être de la Faculté ou sans s'y faire recevoir. La sévérité des règlements était excessive à cet égard, puisqu'ils pouvaient contraindre un praticien consommé et d'un talent éprouvé ailleurs, à se remettre en quelque sorte sur les bancs de l'école pendant plusieurs années. Un concile

tenu à Béziers en 1242 excommunait les chrétiens qui auraient recours à des médecins juifs, et encourageait comme une œuvre de piété la dénonciation contre les personnes qui pratiquaient sans être revêtues des titres nécessaires, *adversus illicitè practicanes*.

Nous avons parlé plus haut des docteurs, nous ne décrivons pas les cérémonies de leur réception, Molière ne les a que trop fidèlement représentées ; nous remarquerons seulement que l'institution du doctorat paraît remonter très loin, puisque, vers la fin du onzième siècle, le pape Innocent III nous apprend qu'avant son élévation au trône pontifical (1198), il avait passé plusieurs années à l'étude de Paris, *gymnasio parisiensi*, où il avait acquis le grade de docteur.

Le grade de bachelier, dans le sens du moins où nous le prenons aujourd'hui, est loin de remonter à une époque si éloignée. D'abord la réception des candidats fut absolument gratuite; ils n'étaient tenus qu'à des démarches de convenance envers les examinateurs auxquels ils rendaient visite en grande cérémonie. Dans le quatorzième siècle ces visites commencèrent à être moins désintéressées, et les candidats admis offrirent à leurs examinateurs des épices, des muscades, du gingembre, de la cannelle, du poivre, denrées que leur rareté rendait alors précieuses ; bientôt cet usage dégénéra ; on offrit des bourses pleines ; alors pour obvier aux désordres qui devenaient la suite nécessaire de cette vénalité, des conditions pécuniaires furent légalement imposées aux candidats, avant même leur réception. L'usage de la thèse remonte plus loin que l'invention de l'imprimerie ; elle était transcrite sur parchemin, copiée à plusieurs exemplaires destinés au doyen, à la Faculté, aux examinateurs. Pour être admis aux examens de bachelier, il fallait justifier de vingt-cinq ans d'âge au moins, de quatre années d'étude à Paris et de huit ailleurs. Enfin, et pour terminer l'exquisse que nous venons de tracer des usages de l'ancienne Faculté, nous devons ajouter que jusque vers le milieu du seizième siècle, les vacances avaient

lieu du quatorzième jour des calendes de juillet aux ides de septembre, laps de temps qui correspondait assez exactement à l'époque comprise entre le 28 juin et le 15 septembre.

Sous le rapport scientifique, relativement surtout aux progrès de l'enseignement de l'art médical en France, l'histoire de la Faculté nous paraît digne d'intérêt.

Jamais aucun art ne vit dès son origine ses progrès entravés par plus d'obstacles insurmontables que la médecine en France. Les préjugés les plus ridicules, les systèmes les plus erronés, les préventions les plus fausses l'entourèrent chez nous pendant des siècles.

On a vu que les prêtres et les moines furent les premiers à le pratiquer et lui firent prendre des développements qui ne pouvaient presque provenir que d'eux dans les temps barbares dont nous avons déjà parlé. En effet, appelés par la piété au lit des malades pour leur administrer les consolations de la religion, ils durent bientôt s'affliger de la privation des soins matériels auxquels ils les voyaient exposés. Du désir de soulager le corps après avoir consolé l'âme, naquit certainement chez eux l'amour d'une science si propre à adoucir les douleurs de leurs frères. Dans leurs excursions à travers les campagnes, ils étudièrent la nature des plantes, reconnurent leurs diverses actions sur certaines maladies; ils signalèrent les symptômes et la marche la plus habituelle de celles-ci; enfin, puisant dans les anciens auteurs qu'ils traduisaient, ils formulèrent les premiers préceptes de l'art et en formèrent un recueil. Jusqu'ici qui doute qu'il y ait eu un progrès dû à leurs travaux? Mais ce recueil n'était fondé que sur des observations incomplètes; n'ayant aucune idée d'anatomie, ils ne pouvaient arriver à l'appréciation des lésions organiques, et leur médication se trouvait presque constamment bornée à l'emploi des simples, puisqu'ils ne possédaient pas même les notions les plus élémentaires de chimie et de physique. Le premier défaut que nous avons signalé était sans remède, l'anatomie ayant été repoussée jusqu'au quinzième siècle par les préjugés religieux les plus

irritables ; de là, il arriva deux choses : d'abord, le respect pour les anciens, pour leurs préceptes et leurs formules, dégénéra bientôt en un culte outré ; on s'éloigna de plus en plus de la méthode expérimentale ; si les faits étaient contraires au dire des maîtres, c'étaient les faits qui avaient tort ; et la science ne consista plus qu'à lire, à apprendre et à répéter. En second lieu et conséquemment, la thérapeutique ne demanda plus de secours qu'aux moyens diététiques ; le progrès se borna dès lors à la recherche de nouvelles combinaisons pharmaceutiques ; celles-ci prirent une marche vraiment effrayante ; on vit paraître une multitude innombrable d'électuaires, de drogues, d'élixirs, formés d'un si grand nombre d'éléments qu'on aurait peine à le croire aujourd'hui ; conséquemment encore toute innovation de principe fut sévèrement proscrite ; la médecine put être comparée à un clavier des plus compliqués, où chaque touche appelle nécessairement un son ; les maladies furent dressées en liste avec leurs symptômes ; à côté de chaque maladie se trouvait le remède avec ses variations infinies comme combinaisons : l'affection une fois reconnue, le reste allait tout seul. Dans la discussion, on prouvait en phrases sonores, avec force périodes ronflantes et citations aristotéliques, comme quoi tel docteur célèbre avait défini telle ou telle affection et la thérapeutique qu'il y avait appliquée ; puis tout était dit, le malade guérissait ou ne guérissait pas : dans le premier cas, force restait nécessairement à la science ; dans le second, on déclarait que c'était de la faute du patient, il y avait mis de la mauvaise volonté ; le docteur, attaqué sur son terrain, se renfermait dans le dogme comme dans une citadelle, et de là se défendait à coups de tirades et de citations pédantesques ; juttant de paroles au lieu de raisons, et ne quittant la partie qu'après avoir épuisé l'arsenal de sa doctrine, et fatigué, ennuyé, assommé son adversaire à force de bruit, d'emportement et d'opiniâtreté. En lisant Molière on crie à la charge, à la caricature ; hélas ! ce grand peintre de mœurs n'a pas même rendu toute la vérité.

L'invention de l'imprimerie toutefois donna une nouvelle impulsion à la médecine, et l'on put croire un moment qu'elle allait rentrer dans la route de l'analyse et de l'expérimentation. L'époque comprise entre le commencement du quinzième siècle et la fin du seizième fut marquée par l'apparition de médecins distingués; des théories nouvelles tentèrent de se faire jour, et l'enseignement subit des modifications assez notables pour faire croire à des progrès désormais assurés.

Quelques mots placés ici, relativement à ce qu'était la science avant ces premières tentatives, feront mieux comprendre ce que nous avons avancé déjà, et ce qui nous reste encore à dire. Avant le quinzième siècle, la Faculté ne comptait que deux professeurs de médecine: l'un d'eux enseignait publiquement à l'école à sept heures du matin en hiver et à six heures en été, et traitait des choses naturelles et non naturelles, *res naturales et non naturales*, c'est-à-dire l'anatomie, l'hygiène, la physiologie, etc.; l'autre faisait son cours dans l'après-midi, et traitait des maladies proprement dites, *res præter naturam*. Ce ne fut que longtemps après qu'on arrêta qu'un chirurgien-barbier assisterait le professeur de première année, et le devoir de celui-ci était alors de ne pas permettre au premier de divaguer: *non sinat divagari*, disent les statuts, c'est-à-dire qu'il ne devait point dépasser la démonstration dont le médecin avait fait auparavant la description. Ainsi, il lui était interdit d'aborder la discussion des opérations que pouvaient nécessiter certains cas, et du traitement qui devait en être la suite; il y avait tout à la fois dans cette mesure une prévention fâcheuse contre la chirurgie, et une jalousie cachée, mais active, qui s'appliquait par tous les moyens à en empêcher les progrès. En traitant plus loin de l'école de chirurgie, nous reviendrons sur ce fait.

En 1452, le cardinal d'Estouteville, envoyé par le Saint-Siège dans le but de réorganiser les Facultés de théologie, de droit et de médecine, créa une chaire d'hygiène, et or-

donna qu'à l'avenir une thèse serait soutenue sur cette matière par les bacheliers à leur examen ; de cette circonstance, elle fut appelée Cardinale, *thesis Cardinalitia*.

En 1576, il fut créé un archidiaire des écoles ; ses fonctions correspondaient à peu près à celles de l'aide d'anatomie d'aujourd'hui.

En 1654, la Faculté, malgré qu'elle en eut, se vit contrainte de créer une chaire de chirurgie ; ce fut Charpentier qui l'occupa le premier et s'acquitta avec honneur de ses fonctions ; il faut placer, vers la même époque, l'institution d'une chaire de botanique.

En 1644, les consultations des pauvres auxquelles les médecins des hôpitaux se virent contraints devinrent pour les étudiants une sorte de clinique qui eût dû contribuer à sortir l'art de l'ornière dans laquelle il était tombé, si quelque chose en eût été capable. Les bacheliers étaient obligés d'assister aux visites des médecins de l'Hôtel-Dieu, suivant alternativement pendant trois mois le service de chacun d'eux, et écrivant sous la dictée les ordonnances formulées par les docteurs.

En 1696, on institua un professeur de pharmacie ; il enseignait simplement le nom, la composition et la préparation des médicaments ; quant à leur effet, à l'opportunité de leur administration, aux symptômes qu'ils pouvaient produire, il n'en était pas question ; nous avons dit que les maladies étaient comme classées par numéros d'ordre qui correspondaient à d'autres numéros de la pharmacopée d'alors. Quand on possédait le nom, les caractères les plus généraux des uns et des autres, on avait atteint le *nec plus ultra* de la science, c'était les colonnes d'Hercule. Il entra aussi, dans les attributions du professeur de pharmacie, de visiter les officines des apothicaires, d'examiner leurs compositions et d'interroger leurs élèves ; on sait le discrédit et le ridicule qui s'attachaient alors à la condition d'apothicaire. C'est qu'en effet les médecins réduisaient le rôle de ceux-ci à un travail purement mécanique qu'ils exécutaient en aveugles ; la chaire de

pharmacie ayant été établie seulement dans l'intention de venir en aide aux études médicales, et non dans celle de former des pharmaciens pratiques. Ainsi donc, et pour nous résumer, à la fin du dix-septième siècle la Faculté possédait :

Deux chaires de médecine proprement dite,
Une chaire d'hygiène,
Une chaire de chirurgie,
Une chaire de botanique,
Une chaire de pharmacie,
Et une sorte de clinique dans le service des médecins de l'Hôtel-Dieu.

Il avait fallu plus de sept cents ans pour accomplir ce lent progrès, et encore nous avons remarqué comment les fâcheuses tendances de la Faculté qui se transmettaient presque obligatoirement par tradition de génération en génération, sous les formes du serment, avaient annulé ces progrès forcés et en avaient paralysé les effets. Les preuves de l'esprit qui animait la Faculté se retrouvent dans les moindres faits. Écoutons parler Hemereus, sa citation est toute une révélation qui confirme ce que nous avons avancé. On sait que jusque vers l'année 1452, les médecins étaient obligés au célibat. Cet usage provenait sans doute de ce que les premiers qui avaient pratiqué cet art étaient voués au sacerdoce, ou au moins engagés par des vœux monastiques. Vers l'époque dont nous parlons, le cardinal d'Estouteville abolit le célibat des médecins, il interdit l'exercice de la médecine aux prêtres et aux religieux. Ces deux règlements eurent peu d'effet, les médecins continuèrent à embrasser le célibat et les prêtres à pratiquer la médecine; tant les abus, consacrés par un long usage, résistent à tous les efforts du progrès! Mais s'ils n'obéirent pas ponctuellement aux règlements du cardinal d'Estouteville, les prêtres n'osèrent pas non plus les enfreindre ouvertement; ils tournèrent la difficulté, et, s'imaginant sans doute que ces mesures étaient dictées par un simple sentiment des convenances, ils prirent le parti

de donner des consultations sans sortir de chez eux. Cet usage devint général au point que, quand le célèbre Lemire se détermina à visiter ses malades à leur lit, la Faculté s'en émut comme d'une dangereuse innovation. Cependant l'exemple de ce praticien fut suivi, et les médecins se divisèrent en deux classes ; les premiers furent appelés *physiciens*, et les seconds *mires* du nom de leur maître. Hemereus blâme la conduite des mires et encourage celle des physiciens : « Un de ceux-ci, dit-il, maître Tacquet, docteur-régent de la Faculté de Paris,



avait trois crocs : en l'un étaient enfilées les ordonnances des recettes de *succo rosarum* et de *diacarthami* ; au deuxième les ordonnances pour les saignées, et au troisième pour les clystères. Or, quand par une petite fenêtre qu'il y avait à la salle où il se tenait habituellement, il avait jugé ce qu'il fallait au malade, il tirait de l'un des crocs la recette pour la saignée ou pour la médecine ; ainsi ils gagnaient leur vie honorablement, tandis que maintenant ils veulent aller voir des malades, et pour un carolus qu'ils avaient, ils ont un

quart d'écu. » Ceci est dit sérieusement : avez-vous rien rencontré de plus plaisant dans Molière ou dans Lesage ?...

Le même esprit de routine et d'étroite jalousie se retrouve partout. Sous Louis XIII des médecins qui préconisaient les remèdes chimiques s'établissent en société et prennent le nom de Chambre royale. Aussitôt la Faculté s'irrite, crie à la profanation, au charlatanisme, au sacrilège, et par le crédit de Fagon, premier médecin du roi, obtient une ordonnance royale qui dissout la Chambre royale.

L'apparition de toute médication nouvelle était d'avance condamnée par le seul fait qu'elle était nouvelle.

Louis XIV commandant en personne dans Calais menacé par les Anglais, tombe gravement malade. Un médecin d'Abbeville et Guénaut proposent le vin émétique; Seguin, premier médecin de la reine, Esprit et Antoine d'Aquin, ce malheureux docteur que Molière a si plaisamment choisi pour but de ses traits malins, jettent les hauts cris et s'y opposent de toutes leurs forces; cependant le vin émétique est administré, et le roi est sauvé. Mais Guénaut est traité de paracelstiste, la plus sanglante épithète que la Faculté pût alors décocher à ses ennemis. Ce ne fut que longtemps après cet événement, et à la suite de succès répétés, que le vin émétique fut admis par la Faculté.

Le roi de Portugal est attaqué d'une paralysie du côté gauche, Brissot le fait saigner du même côté; la Faculté le blâme amèrement. Un préjugé étrange et reçu jusque-là sans caution, faisait regarder comme mortelle la saignée pratiquée du côté affecté; cependant le roi de Portugal se relève. Dans le même temps, Amédée III, duc de Savoie, meurt pour n'avoir pas été saigné du côté malade; la Faculté persiste néanmoins dans son dire. Comme pour le vin émétique, la saignée du côté affecté n'est admise à la fin que par force majeure, et en quelque sorte en dépit de la Faculté.

Nous multiplierions les exemples à l'infini, si nous ne craignions de fatiguer le lecteur.

Mais la Faculté ne se rendait pas ridicule seulement par sa jalousie, la morgue de ses discussions, l'affectation de ses cérémonies, et sa pédanterie routinière; elle s'attirait aussi le discrédit par la puérilité des questions qu'elle adressait à ses bacheliers dans leurs thèses: *An per incantationes fit curatio?* disait-elle un jour, et une autrefois (nous citons presque au hasard), *an qui mel et butyrum comedit sciat reprobare malum et eligere bonum* (1670). Il y avait là de quoi lui faire perdre à jamais la confiance du public, et rien ne pouvait égaler le ridicule de semblables questions que la gravité pédantesque avec laquelle elles étaient discutées. La médecine devint un texte inépuisable de sarcasmes et de railleries; les poètes comiques et satiriques s'en emparèrent avec succès et la foule applaudit avec entraînement à la vérité de leurs tableaux.

Ainsi des signes menaçants de décadence se révélaient de toutes parts, et l'avenir de l'art médical en France semblait entièrement compromis, quand le salut lui vint d'où l'on devait si peu l'attendre, de cette chirurgie toujours en butte aux mépris des médecins.

Nous nous trouvons ici forcés de suspendre la marche historique des faits pour remonter de nouveau à l'origine de la médecine en France; désordre inévitable dans un sujet aussi complexe que celui que nous traitons aujourd'hui.

Abhorret a sanguine ecclesia, disent les premiers canons de l'Église; en vertu de cette sentence bien mal comprise, comme on comprenait tout dans ces temps de barbarie et de ténèbres, les premiers religieux qui s'occupèrent de médecine s'éloignèrent avec horreur de toute opération qui pouvait faire répandre le sang. Ils n'eurent pas en vue d'autre objet que l'obéissance qu'ils devaient aux lois de l'Église; mais leurs successeurs ne furent ni si modestes ni si désintéressés; ils sentirent qu'ils compromettaient leur influence en laissant grandir et se perfectionner à côté d'eux un art si voisin de celui qu'ils pratiquaient qu'il semblait n'en être que la conséquence forcée; dès lors la chirurgie fut

proscrite. Mais comme on ne put la détruire entièrement, à cause de son utilité générale, on la décria du moins, on la ravala, on essaya d'en faire un état tout manuel, qui n'exigeait ni étude ni science; bien plus, on s'en rendit maître, on la garrotta, on lui imposa des limites infranchissables, enfin, on prit toutes les mesures nécessaires pour prévenir une rivalité qu'on savait bien devoir être redoutable; et ces moyens ne réussirent que trop longtemps.

Nous avons déjà vu que la Faculté, obligée de se faire aider par un chirurgien, lui imposait des conditions injurieuses, et traitait de divagation les appréciations et les aperçus scientifiques auxquels il devait être nécessairement entraîné pour peu qu'il eût le sentiment de son art: « *chirurgiæ professor, discentibus tantum doceat,* » et de peur qu'on ne se méprenne, chose presque inévitable, sur la valeur qu'elle attachait au mot *chirurgica*, la Faculté se hâta d'ajouter aussitôt: « *Id est quæ ad operationem manuum pertinent.* » Voilà donc tout ce qu'elle voulut voir dans la chirurgie pendant des siècles, un art purement manuel!... Et voulez-vous savoir comment, conséquente avec elle-même, elle définissait l'anatomie; écoutez-la encore s'exprimer avec le même mépris jaloux: « *Manuum exercitatio ad humani corporis cognitionem, anatomica est administratio...* » Les maladies chirurgicales se divisaient, toujours suivant elle, en cinq genres: c'étaient la blessure, l'ulcère, la fracture, la luxation et les tumeurs contre nature, maladies qui réclamaient pour remèdes: les bandages, les lacés; les instruments (*ferramenta*) et les ventouses! Et cependant les thèses que vous savez allaient leur train; on discourait pendant des heures entières en latin barbare et ridicule... et l'on disputait à perdre haleine sur l'alcalinité des humeurs et l'effervescence des esprits...

Oui, la Faculté de médecine nourrissait une jalousie profonde contre la chirurgie, car non-seulement elle n'aidait en rien aux développements de cette science, mais elle s'y opposait avec énergie, et les combattait par tous les moyens en son

pouvoir ; abus d'influence, sarcasmes, railleries, mesures tyranniques, elle n'épargna rien pour l'étouffer. Elle recevait pourtant à ses leçons des élèves chirurgiens qui lui payaient *une redevance de deux sous parisis, l'an*. Mais ne vous laissez pas éblouir par cette feinte générosité, c'était une politique habile par laquelle elle assurait son pouvoir. En effet, à leur réception elle leur faisait jurer de ne point dépasser les bornes qu'elle imposait à l'exercice de leur profession, et n'en faisait que des chirurgiens barbiers. En voulez-vous la preuve?... En 1534, sous le decanat de Jean Duhamel, la corporation des chirurgiens-barbiers s'engagea à payer tous les ans, le jour du *renouvellement de leur serment*, la somme de deux écus d'or à la Faculté ! Pour apprécier cette mesure, il faut savoir que, sous le règne de saint Louis, par les soins et l'influence de Jean Pitart, chirurgien du roi, les chirurgiens avaient formé une corporation académique ayant ses statuts et ses règlements comme la Faculté : plus tard, ils prirent le nom de *chirurgiens lettrés* ou *de robe longue*, pour se distinguer des *barbiers*. Ceux-ci se trouvèrent offensés de cette supériorité que les nouveaux venus s'arrogeaient sur eux ! De là des semences d'hostilité entre les deux corporations chirurgicales ; la Faculté prit soin de les faire germer ; elle attisa le feu de la discorde, se déclara contre les premiers, dont elle craignait la rivalité, appuya les autres qui ne lui inspiraient aucune appréhension, leur ouvrit ses écoles et choisit parmi eux l'aide du professeur de médecine. Dès lors commença une guerre acharnée entre les chirurgiens lettrés et les barbiers, soutenus par la Faculté ; pendant près d'un siècle et demi, on ne voit que pamphlets pour et contre, que diatribes, sarcasmes, railleries, médisances et calomnies ; cette querelle fit couler des flots d'encre, et la Faculté n'y joua pas toujours le plus beau rôle ; enfin elle l'emporta momentanément par un dernier acte de cette politique machiavélique qu'elle paraît avoir adoptée dès l'origine : elle feignit de s'intéresser aux deux parties, les plaignit mutuellement, intervint comme conciliatrice entre elles

dans le procès ruineux qu'elles soutinrent l'une contre l'autre en 1637 environ ; elle les détermina à cesser leurs querelles en se réunissant, et l'acte de cette réunion fut confirmé par arrêt du Parlement, en date du 7 février 1660. Par cette réunion, sans que leurs adversaires s'y élevassent, les chirurgiens de robe longue furent abaissés dans l'opinion publique ; à la grande joie des médecins et suivant leurs prévisions, ils perdirent leur influence et la considération dont ils jouissaient, et la corporation déclinant de jour en jour, tendit à une complète destruction ; la Faculté triomphait !...

Son triomphe fut de courte durée ; un homme de talent et de cœur conçut la pensée de relever la chirurgie et de la remettre dans une voie de progrès dont il lui fût désormais impossible de sortir. Maréchal s'unit à Lapeyronie. En 1724, par leur influence et leurs soins, cinq chaires de démonstration de chirurgie s'élèvent sous la protection du pouvoir royal ; le zèle et l'émulation renaissent tout à coup, l'art prend sous leur direction une marche scientifique et pratique ; le 18 septembre 1751, un arrêté décréta la fondation de *l'Académie royale de Chirurgie*. La Faculté essaie encore l'arme de la raillerie, du sarcasme et du ridicule, mais elle s'émousse contre un adversaire qui ne lui prêtait point de prise. Le dévouement et le talent des professeurs et des fondateurs assure à jamais l'avenir de la nouvelle institution. Lapeyronie, sur ses propres deniers, fonde un prix annuel d'une médaille de 500 fr. En 1748, appréciant toute l'importance de l'Académie de chirurgie, entrevoyant peut-être que la régénération de l'art médical en France viendrait de là, le conseil du roi confirme son établissement et arrête qu'il sera construit des édifices dignes d'elle. En 1774, Louis XVI pose la première pierre de ce monument sur l'emplacement de l'ancien collège de Bourgogne ; ce fut lui encore qui affecta au collège de chirurgie un hôpital spécial, appelé depuis *hôpital de clinique* ou *de perfectionnement* ; dans sa description des Écoles de chirurgie, ouvrage in-folio, accompagné de planches précieuses, qui ne fut tiré

qu'à cent exemplaires, et devenu par conséquent presque introuvable aujourd'hui, Gondoin, l'architecte des Écoles de chirurgie, nous apprend qu'à l'hôpital spécial on ne traitait que les maladies qui offraient des caractères extraordinaires; le même auteur nous apprend que l'École pratique, où les élèves qui avaient remporté des prix s'exerçaient à disséquer et répétaient sur le cadavre les opérations auxquelles ils avaient assisté, est due au zèle de M. de La Martinière, premier chirurgien du roi, qui suivit en cela le noble exemple de Jean Despart, de Jean Duhamel et de Maréchal; pour augmenter encore l'utilité de l'École, il y ajouta deux chaires nouvelles à ses frais. Les Écoles de chirurgie furent ouvertes en 1776, et le 31 août de la même année, la première thèse y fut soutenue; le sujet qui y était traité confirma au public la haute idée qu'il avait conçue de l'Académie nouvelle; on s'émut de la dignité, de la marche rationnelle qui y présidait, et dès lors on prévint qu'une révolution en médecine était imminente.

En effet, pendant que sa rivale s'élevait de jour en jour en force et en puissance, la Faculté déclinait sensiblement; des circonstances matérielles mêmes semblaient annoncer que son temps était fini; elle fut obligée d'abandonner les vieux bâtiments où se tenaient ses écoles, et de les transporter rue Saint-Jean-de-Beauvais dans l'ancien local des Écoles de Droit: à la même époque (1775 et 1776), de dangereuses épidémies ayant affligé plusieurs provinces de la France, on sentit la nécessité d'établir un centre de lumières, une sorte de comité de prévoyance ou de surveillance, pour prévenir autant que possible le retour de ces calamités ou du moins pour y remédier, et la *Société de Médecine* fut fondée. Lassone, premier médecin du roi, et Vicq d'Azyr en furent l'un l'inspecteur directeur général, l'autre le commissaire général. Cette institution eut la plus active influence sur les destinées de l'art médical; son premier effet fut d'achever la ruine de l'ancienne Faculté, qui succomba dans un procès acharné qu'elle intenta à l'Académie de

chirurgie, et dès lors cessa d'exister autrement que de nom.

En 1792, la Société de Médecine fut la première à provoquer une réforme générale de la médecine en France. En 1795, elle fut abolie en même temps que tous les corps savants, enseignants et académiques, en même temps que toutes les écoles étaient simultanément fermées.

La même nécessité qui provoqua la création d'une École des travaux publics, et d'une École Normale, obligea la Convention à s'occuper de l'enseignement de la médecine en France. Six cents médecins avaient péri dans la même année aux armées. L'illustre Fourcroy, que nous avons déjà vu tant de fois apparaître dans ce livre et qui s'y montrera encore comme le génie de l'ordre, Fourcroy signala le danger et le remède; le savant Thouret l'appuya de tout son zèle et de toutes ses lumières.

On ne pouvait laisser les troupes sans médecins; la Convention, par la loi du 14 frimaire an III (4 décembre 1794), établit trois *Écoles de santé*; l'une à Paris, l'autre à Montpellier, la troisième à Strasbourg¹; celle de Paris fut placée dans le local de la ci-devant Académie de chirurgie, à laquelle on

(1) Ces trois Facultés sont restées les mêmes jusqu'à ce jour; de plus, par ordonnance du 13 octobre 1840, ont été érigées en Écoles préparatoires de médecine et de pharmacie les Écoles secondaires dont les villes où elles sont établies ont pourvu à toutes les dépenses, soit du personnel, soit du matériel, et complété l'enseignement, conformément aux dispositions de ladite ordonnance.

Les objets de l'enseignement y comprennent :

- 1^o La chimie et la pharmacie;
 - 2^o L'histoire naturelle et la matière médicale;
 - 3^o L'anatomie et la physiologie;
 - 4^o La clinique interne et la pathologie interne;
 - 5^o La clinique externe et la pathologie externe;
 - 6^o Les accouchements et les maladies des femmes et des enfants.
- En tout, six professeurs titulaires et deux adjoints.

Aujourd'hui vingt villes en France possèdent des Écoles de Médecine régulièrement organisées d'après l'ordonnance, ce sont : Amiens, Angers, Arras, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Grenoble, Limoges,

réunit le couvent des Cordeliers. Le 29 frimaire de la même année, Thouret, nommé directeur, y convoqua la première réunion. Les élèves admis y reçurent un traitement égal à celui des élèves de l'École des travaux publics, et prirent le nom *d'élèves de la patrie*; la Convention voulut ainsi acquérir le droit d'exiger des élèves des travaux assez assidus pour former en moins d'un an des chirurgiens aides-majors pour ses armées. L'enseignement de la médecine fut donné sur une vaste échelle; on nomma au concours douze professeurs et douze adjoints, un directeur, un aide conservateur, des prosecteurs, un préparateur en chef des travaux anatomiques qui prit le titre de chef des travaux anatomiques, fonctions importantes qu'ont tour à tour remplies avec honneur et gloire Fragonard, Duméril, Dupuytren, Béclard, et aujourd'hui M. Breschet.

Il y eut donc à l'École de Médecine douze chaires, savoir :

- 1° D'anatomie et de physiologie;
- 2° De chimie et de pharmacie;
- 3° De physique et d'hygiène;
- 4° De pathologie externe;
- 5° D'histoire naturelle médicale;
- 6° De pathologie interne;
- 7° De médecine opératoire;
- 8° De clinique externe;
- 9° De clinique interne;
- 10° De clinique de perfectionnement;
- 11° D'accouchements;
- 12° De médecine légale et d'histoire de la médecine.

Les cours étaient faits par des hommes dont la science s'honorera toujours; c'étaient Chaussier, Doublet, Corvisart, Baudelocque, etc... Le 22 mars 1796, malgré la résistance

Lyon, Marseille, Nancy, Nantes, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Toulouse et Tours.

Les élèves de ces Écoles peuvent faire compter pour toute leur valeur, dans une des trois Facultés de Médecine, les huit inscriptions prises pendant deux années.

opiniâtre de plusieurs membres de la Convention, la *Société de médecine* rouvrit ses séances et continua de rendre les plus grands services à la science et au pays à la fois. La médecine et la chirurgie furent définitivement réunies pour ne plus former qu'une seule science, qui constitua l'*art de guérir*. C'est à cette même époque que Corvisart et Cabanis, renouvelant les nobles exemples des beaux temps de la Faculté, abandonnèrent tous deux leurs appointements à l'École, dans le but d'y fonder des prix d'encouragement; le vénérable Monthyon les imita bientôt. En 1797, les écoles de santé reprirent le nom plus logique d'*École de Médecine*. Enfin, par la loi du 19 ventôse an XI (10 mars 1805), la somme totale des frais supportés par chaque aspirant dut être répartie de manière à ne pas dépasser 4,000 fr.; ce chiffre se divisait ainsi :

1 ^{re} année. Quatre inscriptions, à 25 fr.	400	}	500
2 ^e année. — à 50 fr.	420		
5 ^e année. — à 55 fr.	440		
4 ^e année. — à 55 fr.	440		
Droits au 1 ^{er} examen.	60	}	500
— 2 ^e examen.	70		
— 5 ^e examen.	70		
— 4 ^e examen.	80		
— 5 ^e examen.	100		
Droits pour la thèse.	120		
TOTAL.			4,000

Les officiers de santé furent dispensés d'études dans les écoles; ils ne furent astreints qu'à subir trois examens: l'un, d'anatomie, l'autre, sur les éléments de médecine et de chirurgie, et le troisième, sur les éléments de pharmacie; les frais de ces trois examens ne durent pas dépasser 200 fr.

En 1805, une nouvelle amélioration eut lieu dans l'École de Médecine, Cuvier y fit établir une école de modelage en cire.

Dans l'année 1808, qui vit s'effectuer la réorganisation

générale de l'Université, l'École passa sous le régime universitaire et reprit son ancien nom de Faculté. Les hommes qui en étaient la tête approuvèrent-ils alors ce changement? Il est permis d'en douter... Mais alors l'influence de Napoléon était telle que personne n'eût osé manifester de mécontentement; bien plus, nous voyons, en 1815, la Faculté de Médecine suivre l'exemple de l'École Polytechnique, et offrir trois chevaux tout harnachés à l'Empereur: c'était un présent qui n'était pas sans prix après nos revers de 1812. Toutefois cette démonstration pouvait bien n'être dictée que par un sentiment de patriotisme, et la fermeté avec laquelle l'année suivante la Faculté lutta contre le despotisme de l'Empereur nous porterait à voir dans ses actes précédents plus de prudence que d'adulation. En 1814, Napoléon, ayant besoin de compléter son contingent de canonniers, fit donner l'ordre, au doyen de la Faculté, de dresser une liste sur laquelle il désignerait à son choix les élèves qui devraient partir. Le doyen se refusa noblement à cet acte odieux d'arbitraire, la volonté de l'Empereur resta, pour cette fois, sans effet.

Le typhus de 1814 fournit à la Faculté l'occasion de déployer son patriotisme civil, et elle ne manqua pas à l'appel qui lui fut fait.

Dans les désastres de 1815, les artilleurs de l'école firent parvenir à la Chambre des députés une adresse dans laquelle ils se mettaient à sa disposition; demandant comme une faveur de verser leur sang pour le pays, comme ils avaient, l'année précédente, risqué leur vie pour sauver leurs concitoyens du typhus.

La fièvre jaune qui éclata, en 1821, à Barcelone, fournit encore à nos médecins l'occasion de déployer une vertu nouvelle, le zèle de l'humanité; le généreux Mazet paya son dévouement de sa vie.

Le 14 janvier 1821, une loi établit une Académie de médecine, sans toutefois abolir l'ancienne société dont presque tous les membres furent absorbés dans le sein de la nouvelle.

Le 18 novembre de l'année suivante, l'École fut supprimée par une ordonnance royale, et les élèves que l'on reconnut comme n'ayant pris aucune part aux troubles qui avaient occasionné cette mesure, furent autorisés à prendre leurs inscriptions à Strasbourg et à Montpellier. Il fut même mis en question si l'on ne priverait pas à toujours Paris de son École de Médecine; heureusement une telle mesure était inexécutable, et l'École fut réouverte le 10 mars 1825; l'enseignement y prit même un nouveau développement, et l'École jouit de seize cours représentés par autant de chaires.

La révolution de 1830 rendit à l'École son ancien titre; on sait la part glorieuse qu'y prirent les élèves; le 6 août suivant, le lieutenant général se plut à reconnaître les services qu'ils avaient rendus à la cause de la liberté, en mettant à leur disposition quatre décorations de la Légion-d'Honneur; les légionnaires furent choisis par élection; l'École de Droit jouit d'une pareille faveur; plus scrupuleuse ou plus fière, l'École Polytechnique la refusa: elle eut raison, et nous osons l'en louer hautement. Partagez-nous les étendards que nous avons trempés dans le sang des ennemis étrangers, nous en porterons fièrement les lambeaux à notre boutonnière; mais, quand le sang de nos frères en fera seul la pourpre, nous la voilerons sous des crêpes funèbres, nous l'ensevelirons dans l'oubli du passé, et les appelant à la réconciliation nous nous garderons bien d'étaler orgueilleusement à leurs yeux les signes irritants de notre triomphe et de leur défaite.

En 1852, la clinique de l'École fut construite sur la place même où celle-ci est située, moyennant la cession de terrains, rue Racine, qui appartenaient à la Faculté depuis des temps fort reculés; cette amélioration est due aux soins de son doyen, le vénérable et savant Orfila.

Le gouvernement actuel n'a point négligé l'École de Médecine de Paris, et nous lui devons de nombreuses améliorations. Aujourd'hui l'enseignement se compose de dix-huit cours, savoir: 1^o *anatomie*; 2^o *anatomie pathologique*; 3^o *physiologie*; 4^o *chimie médicale*; 5^o *physique médi-*

cale ; 6^o pharmacie¹ chimie organique ; 7^o hygiène ; 8^o histoire naturelle médicale ; 9^o opérations et appareils ; 10^o pathologie chirurgicale ; 11^o pathologie médicale ; 12^o pathologie générale et thérapeutique ; 13^o thérapeutique et matière médicale ; 14^o médecine légale ; 15^o accouchements ; maladies des femmes en couches et des enfants nouveau-nés ; 16^o les cliniques médicales ; 17^o les cliniques chirurgicales ; 18^o la clinique d'accouchement.

Les cliniques chirurgicales sont au nombre de quatre, savoir : à l'Hôtel-Dieu, à l'hôpital de la Faculté, à la Charité, à la Pitié. Les cliniques médicales sont également au nombre de quatre, dont deux à la Charité, et deux à l'Hôtel-Dieu.

La clinique d'accouchements est à l'hôpital de la Faculté, et, comme les autres, les démonstrations y ont lieu de sept à dix heures du matin. Toujours animée du zèle de pré-

(1) Nul ne peut aujourd'hui exercer la pharmacie, s'il ne produit des certificats constatant qu'il a étudié pendant huit années dans des pharmacies régulièrement établies, ou s'il n'a fait trois ans de stage et trois ans de cours dans une École. Il doit verser en outre une somme de 1,200 fr. entre les mains du secrétaire-agent-comptable, et produire en même temps son acte de naissance, prouvant qu'il a au moins vingt-cinq ans.

A dater du 1^{er} janvier 1844, le diplôme de bachelier ès-lettres sera exigé des candidats.

L'École de pharmacie de Paris se compose d'un directeur et de dix professeurs, dont quatre adjoints, et d'un secrétaire-agent-comptable. Les cours qui s'y font comprennent : 1^o la chimie appliquée à la pharmacie ; 2^o la pharmacie pratique ; 3^o l'histoire naturelle des drogues simples ; 4^o la botanique ; 5^o la physique ; 6^o la toxicologie.

Le registre d'inscriptions est ouvert le 1^{er} novembre et fermé le 15 du même mois ; les cours commencent en novembre et finissent en août. Le prix de l'inscription annuelle est de 36 fr., et la maîtrise ne se délivre qu'après quatre examens, dont un de pratique consistant en neuf opérations chimiques et pharmaceutiques.

Depuis 1830, il a été créé une École pratique où les élèves admis à la suite d'un concours sont exercés aux manipulations chimiques et pharmaceutiques.

A la fin de chaque année scolaire un concours a lieu pour des prix spéciaux.

Les herborisations se font le jeudi dans le jardin de l'École, où ces plantes sont classées d'après la méthode de M. Guiart.

Les étudiants sont également admis avec des cartes au Jardin du Roi.

senter aux élèves tous les moyens de se perfectionner dans leur art, la Faculté de médecine les a mis à même de compléter leurs études par plusieurs autres institutions importantes : tels sont notamment l'école de dissection, l'école pratique, le laboratoire où les élèves vont s'exercer aux manipulations chimiques et le jardin botanique. Comme nous aurons lieu de nous en occuper plus spécialement dans la visite que nous ferons tout à l'heure à l'École de Médecine, nous ne traiterons ici que de l'école pratique dont le nom seul dit assez l'intention. Elle est composée de cent cinquante élèves, reçus au concours, qui se divisent en trois sections de cinquante élèves chacune : section des élèves de première année, section des élèves de deuxième année, section des élèves de troisième année. Pour passer d'une section dans l'autre, ils doivent subir un examen de capacité à la fin de l'année scolaire. Au mois d'août, un concours s'ouvre pour les prix de l'école pratique ; il y en a sept, savoir :

Un premier grand prix se composant de la dispense des frais universitaires, ci.	500 fr.
D'une médaille d'or.	500
Des livres pour la valeur de.	400
	<hr/>
	900

Un deuxième premier prix se composant de la dispense des frais universitaires.	545 fr.
D'une médaille d'argent et de livres d'une valeur de.	200
	<hr/>
	545

Trois seconds prix se composant chacun de la dispense de droit de sceau.	400 fr.
D'une médaille d'argent et de livres pour.	150
	<hr/>
	250

L'auteur du meilleur mémoire sur la maladie qui a dominé dans l'année précédente reçoit une médaille d'or de la valeur de 400 fr. Prix fondé par M. Monthyon.

L'élève qui a le mieux traité une question de clinique, que désigne chaque année la Faculté, reçoit une médaille d'or de la valeur de 400 fr. Prix fondé par Corvisart.

Les encouragements ne manquent donc pas aux étudiants en médecine.

Après avoir vu naître la science médicale en France, en avoir suivi les progrès manifestés par la création de la Faculté, par celle de ses écoles, nous avons marqué son point d'arrêt signalé par de criants abus de pouvoir, par des actes d'arbitraire, de ridicules formalités et de jalouses méfiances. Son décroissement et sa chute nous ont été rendus patents par la création de l'Académie de chirurgie et celle des écoles qui en furent la suite; enfin par la fondation de la Société de médecine: nous l'avons montrée renaissante de ses ruines, jeune et régénérée, pleine de sève, d'ardeur et d'avenir; nous avons indiqué la marche nouvelle et toute rationnelle qui a été imprimée à l'enseignement depuis la Révolution de 95 jusqu'à nos jours. Il ne nous reste donc plus qu'à initier nos lecteurs à la vie de l'étudiant en médecine, depuis le jour où il prend sa première inscription jusqu'à celui où il lève fièrement la tête tout glorieux du titre qu'il vient de conquérir.

Le voici qui arrive de son département; d'habitude, si notre jeune homme est pauvre d'argent, il est riche de courage, de résolution et d'activité. Il a dix-neuf ou vingt ans, l'âge heureux des illusions qui font soutenir presque avec indifférence les plus rudés épreuves. Dans la première quinzaine de novembre, il descend tout joyeux de l'impériale de la diligence Laffitte et Gaillard, et porteur de la somme destinée à payer ses premières inscriptions, *de son acte de naissance, du consentement de son père, d'un certificat de bonne vie et mœurs, enfin du diplôme de bachelier*, il court au bureau de l'École, y prend sa première inscription, et en sort tout rayonnant, étonné qu'on ne lui donne pas déjà partout sur son passage le nom glorieux de *carabin* auquel il aspire. Dans les premiers jours, il parcourt la capitale dans

tous les sens; et ce n'est qu'après qu'il la connaît mieux qu'un Parisien qu'il se met à suivre les cours et à étudier l'*histoire naturelle*, la *physique* et la *chimie médicale*, *matières de son premier examen*. Il le subit triomphalement, il devrait être heureux, il le serait, s'il ne venait pas de recevoir une lettre de son père qui l'avertit que dorénavant il ne pourra plus lui servir qu'une pension de 400 fr. L'étudiant ne s'irrite pas, ne se désole pas, non vraiment, c'est un garçon de sens et de résolution, il prend la plume et fait des chiffres : « Voyons, se dit-il :

Quinze inscriptions à 50 fr. égalent.	750 fr.
La seizième est de.	55
Cinq examens à 50 fr. font.	450
Une thèse à 65 fr., ci.	65
Le droit de sceau du diplôme.	400
Total.	1,400

Je ne parle pas de mon examen de bachelier ès-sciences qu'il me faut passer nécessairement; les 60 fr. de frais qu'il occasionne étant déduits par la Faculté sur mon cinquième, sixième et septième examen à raison de 20 fr. par chacun d'eux :

J'ai déjà pris quatre inscriptions, soit.	200 fr.
Et passé un examen, ci.	50
Total.	250

C'est donc 870 fr. qu'il me reste à déboursier, c'est-à-dire environ 250 fr. pendant la deuxième et la troisième année, et 440 fr. pour la dernière année; évidemment mes 400 fr. ne me suffiront pas pour vivre, pour payer mes examens et les frais de location de livres. Oh! d'abord rayons cet article; la bibliothèque de l'École me fournira à peu près ceux qui me seront nécessaires, des camarades complaisants me prêteront les autres. L'école de dissection suffira jusqu'à nouvel ordre à mes études anatomiques. Enfin, je trouverai

à déjeuner chez Flicoteaux, Cuvigny ou Katcombe, pour
 12 ou 14 sous, à dîner pour 16 ou 18, ce qui fait par
 jour 1 fr. 60 cent., soit par mois. 40 fr. 50 c.

Ajoutons 2 s. par jour pour les petits pains
 que je mangerai en courant, soit par mois. 5
 Loyer de ma chambre. 46

Total. 59 50

Cinquante-neuf francs cinquante centimes!... et là-dedans ne sont compris ni ma blanchisseuse, ni mon bottier, ni mon tailleur, ni mon chapelier; il n'y aura pas à se permettre le plus léger extra... Pas une demi-tasse, pas un cigarre, pas un omnibus!... Les gants et le théâtre deviendront absolument pour moi de la mythologie, ce qu'il y a de plus fabuleux!... et lors même que je pousserais le stoïcisme jusqu'à son point le plus culminant... Les deux cents francs qui me restent sur la pension que me fait ma famille ne suffiraient pas à mes plus stricts besoins; il s'agit décidément de changer mon fusil d'épaule et de trouver le moyen de gagner de quoi vivre, tout en continuant mes études médicales, problème difficile presque autant que ceux d'Archimède et d'Euclide!

Après avoir ainsi raisonné son affaire, notre pauvre étudiant se met en route; il se propose aux nouveaux débarqués pour leur faire les répétitions des cours de première année... en même temps il concourt pour les hôpitaux... S'il arrive au grade d'externe il est sauvé; il se compose insensiblement une petite clientèle dans les portiers et les ouvriers du quartier latin; il médicamente, fait des saignées, des pansements, etc. Mais s'il parvient au titre d'interne, le roi n'est plus son maître!... Revêtu du tablier blanc, signe respecté de sa puissance, il devient pour les autres élèves un objet d'envie; il est le premier au lit du malade, il fait exécuter dans les salles les ordres du médecin, dans les cas d'urgence il en donne lui-même; il gagne de l'aplomb, parle avec une certaine autorité à ceux qui étaient jadis ses cama-

rades ; enfin il a pris une position qu'il peut aisément , avec un peu de savoir-faire, rendre lucrative sans sortir des moyens les plus permis ; il change dès lors sa manière de vivre, se permet le déjeuner à dix-huit sous et le dîner à trente-deux !... Le soir il ne se refuse pas au café Procope une partie de dominos dont la demi-tasse est l'enjeu ; quelquefois il pousse le sardanapalisme jusqu'à y ajouter le pousse-café ; enfin , dans les grands jours, on le rencontre au parterre de l'Odéon ou à celui du Palais-Royal. Les plus studieux remportent un des prix dont nous avons parlé précédemment , et s'ouvrent ainsi une carrière plus large ; mais à défaut de ce glorieux avantage, l'interne se trouve momentanément satisfait de son sort, son temps d'épreuves s'écoule avec tranquillité ; il passe chaque année d'un hôpital dans l'autre, de la Pitié à la Charité , et de celui-ci à l'Hôtel-Dieu ; écoutant tous les systèmes, discutant toutes les opinions, observant toutes les méthodes, de manière à n'employer un jour que celles qu'il aura reconnu les meilleures , et se formant ainsi un jugement aussi sûr que profond.

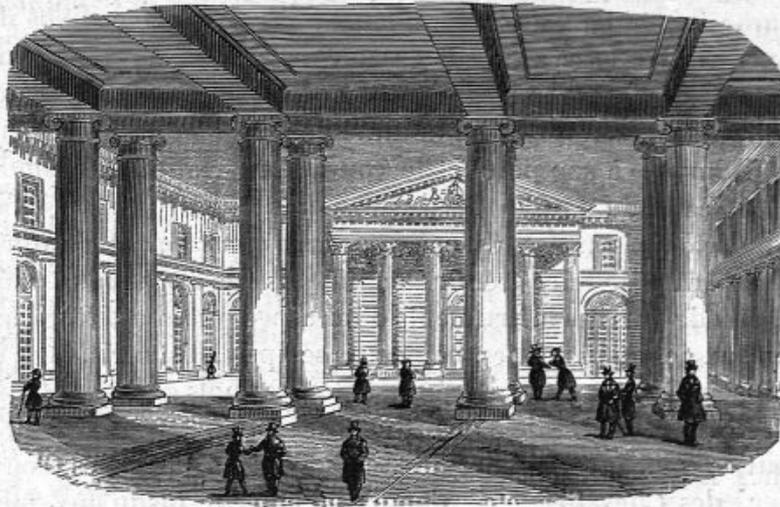
Mais si la fortune refuse cette faveur à l'étudiant , le titre de docteur lui coûte autrement de sacrifices. Ce n'est qu'avec peine qu'il parvient à sa *douzième inscription* ; alors il passe son *deuxième examen* et fait ses preuves en *anatomie* et en *physiologie* ; s'il est reçu , ses ressources s'augmentent. Il trouve plus aisément des élèves et se fait payer plus cher ; par son conseil, ces jeunes gens se réunissent afin d'acheter un *sujet*, sur lequel notre étudiant de troisième année leur fait des démonstrations anatomiques ; profitant de cette occasion que ses moyens ne lui eussent jamais permise pour compléter ses études. De la douzième inscription à la seizième, il prépare son *troisième examen* ; il s'agit de répondre sur la pathologie interne et externe, ce n'est pas une petite chose !... Aussi ses instants sont comptés , et le plaisir vient quand il peut, c'est-à-dire fort rarement. Dans cette période de sa vie, l'étudiant se lève avec le jour ; de six heures du matin en hiver, de sept heures en été jusqu'à dix, il suit la

clinique, passant des opérations à l'examen des organes cachés, de l'étude des maladies internes à celle des maladies externes, de la chirurgie à la médecine ; la matinée s'écoule pour lui avec une effrayante rapidité... Le voilà qui court en cassant une flûte de deux sous à l'amphithéâtre... A deux heures en hiver, vous le retrouvez au cours de pathologie médicale de M. Piorry... A trois heures, à celui de pathologie de M. Gerdy ; en été, il suivra ceux de Marjolin et de Duméril : dans les intervalles, on le voit à la bibliothèque, au musée Dupuytren, etc. ; le soir, s'il se sent par trop fatigué de sa journée, il prélèvera quelques sous sur celle du lendemain, et par la protection d'un chef de claque, il se fauilera au parterre de l'Opéra pour y applaudir la reine de Chypre et la Péri, Barroilhet ou la Carlotta Grisi.

Dans le courant de la dernière année d'étude de son fils, le père de l'étudiant vient habituellement le visiter à Paris ; or, on ne vient pas à Paris sans un billet de 500 fr. dans sa poche. Notre jeune homme ne l'ignore pas et se promet d'en avoir sa part, avec raison, car le bon père l'entend bien ainsi ; il ne veut pas que son fils après avoir, pendant quatre ou cinq ans habité la capitale, la quitte sans avoir une idée des plaisirs que l'on peut y goûter. Ils verront donc ensemble les Français et l'Opéra, ils dîneront une fois ou deux aux *Frères Provençaux*, déjeuneront au *Rocher de Cancale* ou chez *Hardy* ; ils fréquenteront les concerts, les cafés, les promenades publiques, et ce sera le père qui en fera les honneurs à son fils ; mais celui-ci ne veut pas rester en arrière, et il lui fera aussi à sa manière les honneurs de son domaine ; en chemin faisant il lui apprend que le *jardin botanique* situé dans la partie Est du Luxembourg est dû récemment à l'intelligente et active administration du doyen actuel de la Faculté : « C'est là, lui dit-il que nous étudions la *gloscologie*, la *toxonomie*, la *physique végétale*, la *phytographie appliquée aux plantes officinales et vénéneuses* ; nous y trouvons aussi les plantes qui croissent naturellement dans les environs de Paris, ou celles qui y ont été natura-

lisées ; nos leçons ont lieu dans le grand amphithéâtre. Elles sont complétées par des conférences qui se passent dans un des pavillons du jardin ; enfin, nous avons encore les excursions botaniques dans lesquelles nous nous aventurons quelquefois jusqu'à Fontainebleau. »

Le père respire la fraîcheur embaumée du Luxembourg, il en admire les charmantes perspectives, écoute son fils avec une demi-attention, et ne le plaint point du tout de ses travaux. Du jardin botanique ils reviennent à l'École, et après en avoir admiré la façade d'une belle architecture d'ordre



ionique, ils montent tous deux à la bibliothèque, vaste salle, fraîche en été, bien chauffée en hiver ; partout des tables à pupitres, des banquettes confortablement rembourrées, vraiment !... et trente mille volumes en toutes langues, depuis le grec et l'arabe jusqu'au russe ; médecine, chirurgie, accouchements, physique, chimie, etc., tous les ouvrages remarquables, imprimés ou manuscrits, composés depuis 2,000 ans sur toutes les sciences qui se rattachent directement ou indirectement à la médecine, sont là réunis ; le père de notre étudiant regretterait volontiers de n'être plus dans l'âge de prendre une car-

rière, il choisirait certainement celle de médecine. Mais la scène change : le voici dans la première salle du muséum de la Faculté ; il ouvre des yeux étonnés, une exclamation sourde sort de sa bouche ; je crois même qu'il a légèrement pâli. Il a hâte de sortir de cet endroit, où rien ne flatte ses yeux. C'est en vain que son fils épuise son éloquence admirative à lui faire remarquer l'art qui a présidé à cette collection curieuse de momies, de squelettes et d'os de tout âge et de toute taille, de fœtus monstrueux, de pièces d'anatomie comparée, etc. ; le pauvre homme détourne en vain les yeux, il ne fait que changer de supplice : il rencontre ici un écorché de grandeur naturelle, hideux de ressemblance ; là, des préparations de muscles, de viscères, du système nerveux ; des injections horribles d'exactitude des artères, des veines, des vaisseaux lymphatiques... Le jeune homme s'aperçoit enfin de la gêne qu'il impose à son père, et le conduit en riant à la seconde salle, celle du Musée des instruments chirurgicaux, qu'il appelle dans son style du crû *la grande trousse de la Faculté* ; il se plaît à le faire frémir, en lui disant les noms et les usages de tous ces instruments d'un aspect vraiment terrible, ciseaux de toutes formes, couteaux, scalpels, bistouris, etc. ; il fait sonner à ses oreilles frémissantes les mots d'amputation, de trépan, de taille, de lithotritie, etc., et lui montre tout ce qu'a inventé l'art des Samson, des Blanc, des Charrier, des Chevalier, etc., depuis la lancette jusqu'aux forceps ; il ne lui fera même pas grâce des bandages ; et le malheureux père aurait encore pour vingt minutes de torture, s'il ne passait de lui-même dans la troisième salle. Ici le spectacle change encore : c'est une magnifique collection de pièces en cire, dues aux habiles travaux des Pinson, des Laumonier, des Cloquet et des Dupont, etc. Ces pièces représentent les altérations pathologiques que l'art a pu saisir, et un certain nombre de préparations anatomiques ; on trouve encore dans cette salle les têtes en plâtre d'un grand nombre de criminels exécutés dans le ressort des cours royales de Paris et de Versailles ; « cette tête est celle d'Avril :

remarquez comme les protubérances de l'audace et du crime y sont développées... » Le jeune homme va sans doute se livrer à une longue dissertation phrénologique, mais son père s'enfuit dans la quatrième salle; là, il s'arrête et respire; rien n'affecte désagréablement ses regards: ce sont des échantillons du plus beau choix au nombre de plus de sept cents de toutes les substances médicamenteuses qui sont susceptibles d'être employées dans le traitement des maladies. Notre étudiant profiterait certainement encore de cette occasion pour faire montre de sa science. Mais il veut avoir terminé sa visite en un jour, et il passe au cabinet de physique, se contentant de faire observer à son père que ce cabinet est un des plus riches et des mieux entretenus de l'Europe. « Où vas-tu me conduire maintenant? Songe que j'ai assez de la vue de toutes ces horreurs... — Mais, mon père, sans ce que vous appelez des *horreurs* il n'y aurait pas de médecine possible, et les maladies décimeraient le genre humain. — Je ne prétends pas le contraire, j'en conclus seulement que pour se résoudre à vivre au milieu de ces *merveilles scientifiques*, comme tu les appelles, il faut posséder un grand amour de la science, et avoir au plus haut degré la vocation: pour moi, je ne m'y sens aucunement disposé. — Tout à l'heure cependant, vous ne vous exprimiez pas ainsi au jardin botanique. — Il est vrai; c'est qu'alors de tes études je n'avais vu que les roses, soit dit sans jeu de mots... où me conduis-tu maintenant?... — Ne craignez rien: nous allons jeter un coup d'œil à l'amphithéâtre; justement, c'est l'heure où M. Piorry fait son cours de pathologie médicale; vous pourrez l'écouter quelques instants, il vous intéressera, j'en suis sûr. — Je ne me soucie pas plus de ta pathologie médicale que de tout le reste; toutefois, puisque nous y voilà, jetons un coup d'œil à l'amphithéâtre, je le veux bien, et finissons-en. — Saluez d'abord Hippocrate, le père de la médecine; voyez plus bas au-dessous du buste d'Ambroise Paré cette grande leçon: *Je le pensay, Dieu le guarit*. — Noble pensée, en effet, et que

vous ne devriez jamais oublier, messieurs les jeunes docteurs ! — Admirez au-dessus de la chaire cette belle grisaille en manière de bas-relief, et lisez encore ces inscriptions : *Ils étanchent le sang consacré à la défense de la patrie... La bienfaisance du souverain hâte leurs progrès et récompense leur zèle... ils tiennent des dieux les principes qu'ils nous ont transmis...* — Ces inscriptions sont d'une sublime simplicité. — Lisez cette autre au-dessus de l'horloge :

AD CEDES HOMINUM PRISCA AMPHITHEATRA PATEBANT
UT LONGUM DISCANT VIVERE NOSTRA PATENT.

« Allons voilà qui me réconcilie tout-à-fait avec tes études. — Je le crois bien !... Passons actuellement au laboratoire de chimie, c'est là que s'analysent les matières et les humeurs morbifiques que les professeurs recueillent, soit dans les cliniques, soit autrement. C'est là aussi que les cours royales envoient analyser les pièces et les matières en cas de suspicion d'empoisonnement. Je ne vous conduirai pas au nouveau laboratoire construit récemment, encore sous l'initiative de M. Orfila, ce sont toujours des fourneaux, des creusets, des cornues, etc. Comme ici, à cette exception près que l'échelle en est plus vaste, deux cents élèves peuvent s'y exercer aux manipulations chimiques. Que dites-vous de ce laboratoire ? — Hum ! on n'y respire pas le musc ! » Le jeune homme sourit discrètement se rappelant peut-être la fameuse définition de l'adjudant Rostan à l'École Polytechnique : « La physique est une boule de cuivre suspendue au plafond ; la chimie est tout ce qui pue. » « Allons, mon père, je vous ferai grâce de la chambre du conseil, où vous trouveriez peu de chose digne de votre intérêt, et je vais vous conduire au musée Dupuytren. — Encore un musée comme celui dont nous sortons, n'est-ce pas ? — Non, celui-ci est autre chose. M. Dupuytren avait par son testament laissé à la Faculté de médecine 200,000 fr. pour la fondation d'une chaire d'anatomie-pathologique. Saisissant cette circonstance, M. Orfila sollicita, et obtint du conseil royal de l'in-

struction publique l'établissement d'un *muséum spécial d'anatomie pathologique*; il fut décrété le 2 juillet 1855, et, pour honorer la mémoire de l'illustre fondateur de la nouvelle chaire, cet établissement, qui n'en était pour ainsi dire que la conséquence, en a porté le nom. Il est situé dans l'ancien bâtiment des Cordeliers dont l'entrée principale donne sur la cour de l'école pratique. On y trouve réunis les principaux exemples des altérations que peuvent éprouver nos organes dans l'état morbide, les exemples d'anomalie dans la conformation primitive que l'on nomme communément monstruosité, et que les savants appelaient jadis fort improprement *lusus naturæ*. Aujourd'hui l'on sait que nos maladies dépendent d'*altérations matérielles* dans la texture de nos organes; il devenait donc indispensable de réunir dans un même lieu les exemples de ces nombreuses altérations organiques. Dupuytren, par la fondation d'une chaire d'anatomie pathologique, a rendu un véritable service à l'art médical. « Je suis bien loin de le nier; mais tout en payant à sa mémoire le tribut d'admiration qui lui est dû, je ne me crois pas obligé à visiter ton muséum, et tu m'en dispenseras. — Vous ne refuserez pas au moins de visiter les amphithéâtres? — Non, certes, celui que j'ai déjà vu m'a mis en goût; je te suis. » Le malin jeune homme n'a garde de désabuser son père en lui faisant faire la différence qui existe entre l'amphithéâtre qu'il vient de voir et ceux qu'il va visiter. La porte du muséum Dupuytren donnant dans la cour de l'école pratique, on y arrive en un instant: un homme au teint pâle et livide, aux traits hébétés, à l'œil éteint et stupide, vient au-devant d'eux; c'est un des gardiens, un de ces *valets de la mort* qui, à force de vivre avec elle, et d'elle, ont pris quelque chose de son expression. La porte s'ouvre, le malencontreux visiteur jette un cri d'horreur et d'effroi; il vient d'apercevoir, rangés sur des tables de pierre, trente ou quarante cadavres!... Le fils, craignant enfin d'avoir abusé de la complaisance de son père, l'entraîne avec rapidité. « Comment peux-tu seulement consentir à en-

trer dans cet horrible lieu? — Mon père, l'anatomie est la base de toute médecine; sans elle, il n'y a pas d'art véritable, il n'y a que du charlatanisme. Dans les premiers temps, je dois vous l'avouer, souvent j'ai senti le dégoût et l'horreur m'arrêter au moment de franchir cette porte; mais je lisais cette inscription, que vous pouvez voir encore, charbonnée sur le mur par la main d'un de nos camarades: *Hic mors vitam tueri docet*, et je sentais toutes mes répugnances céder devant la conscience du bien que j'étais appelé à faire. Ce n'est peut-être qu'en médecine qu'il est rigoureusement vrai de dire que la fin justifie les moyens. — En faveur des généreux sentiments qui t'animent, je te pardonne ton espièglerie. Hâte-toi donc de passer ces derniers examens, car tu me sembles réunir toutes les conditions qui doivent constituer le bon médecin. »

Son père reparti pour son département, l'étudiant, ranimé par sa présence, reprend avec une nouvelle énergie le cours de ses laborieuses occupations; il passe son troisième examen, puis le quatrième; il faut répondre sur l'*hygiène*, la *médecine légale*, la *matière médicale*, la *thérapeutique* et la *pharmacie*; il se tire avec honneur du cinquième (*clinique interne et accouchements*): il écrit une thèse remarquable, et le voilà docteur enfin!... C'est un grand jour, une fête solennelle, une époque à jamais mémorable dans son existence!... Que de beaux rêves il fait, que de châteaux en Espagne! il voit tout à travers un prisme poétique, la gloire et la fortune l'attendent! Pauvre garçon! O triste réalité ne souffle pas encore sur ses illusions, il vient d'être reçu docteur!... Dès ce moment commence pour lui une nouvelle série d'épreuves; il n'avait à lutter jusqu'ici que contre les difficultés de la science, il va avoir à lutter contre des intérêts toujours armés, contre les préjugés, l'injustice et l'ignorance d'autrui; il n'avait à combattre que la pauvreté, il pouvait l'avouer sans honte et sans danger, il va l'avoir longtemps encore pour adversaire; mais il faudra dissimuler ses attaques, souffrir avec un visage riant, afficher une aisance

menteuse ; un médecin pauvre peut-il avoir du talent!... Nous allons pendant quelques années assister à ses efforts, et compter les pas qu'il fera dans sa carrière jusqu'au moment où il marquera lui-même son point d'arrêt, jusqu'à l'instant où sa position, bien ou mal, sera faite. Ce sera la leçon de l'avenir que j'ai promise à mes lecteurs.

S'il se sent doué d'une intelligence supérieure, notre jeune docteur suivra patiemment, laborieusement sa carrière ; loin d'être pressé de se faire une position aisée, de *gagner beaucoup d'argent*, il dédaignera de courir après la fortune, et, sûr de la puissance qu'il a en lui-même, il contraindra l'inconstante déesse à venir au-devant de lui. Dans ce cas, nous le verrons constamment méditer son art, étudier et commenter les auteurs qui l'ont traité avec le plus de supériorité, et joignant la profondeur de ses observations à celle de ses illustres devanciers, il préparera, dans le silence du cabinet, un ouvrage qui fera époque ; à tous les concours il reparaitra armé d'une nouvelle énergie, jusqu'au moment où il aura enfin conquis sa place parmi les professeurs de la Faculté ; il arrivera certainement ensuite à la position de médecin ou de chirurgien en chef d'un hôpital de premier ordre ; le roi ou les princes le choisiront pour leur médecin, et l'Académie de Médecine lui ouvrira sa porte.

Plus modeste ou moins fort, il n'osera pas se présenter au concours ; cependant il consignera ses observations dans les feuilles, les journaux et toutes les publications de médecine, et fera ainsi connaître honorablement son nom ; il briguera la faveur d'être nommé médecin honoraire d'une des nombreuses sociétés religieuses ou philanthropiques dont nos grandes cités abondent, médecin du dispensaire, de la maternité, des enfants malades, etc. ; on sait que ces emplois ne se donnent qu'à des hommes reconnus capables par des juges compétents ; c'est un titre à la confiance publique si difficile à acquérir dans toutes les professions, mais surtout en médecine ; il jouira bientôt d'une belle clientèle, et finira médecin en chef d'un hôpital ou d'un hospice secondaire ; il

se sera placé au second rang parmi les hommes d'élite.

S'il se sent moins de ressort dans l'esprit encore, il s'attachera à quelques sociétés savantes, et sera nécessairement membre de la société anatomique, de la société de médecine, de la société de médecine pratique, de la société médico-pratique, etc.; il fera au moins un cours particulier, soit d'anatomie, soit de physiologie ou de pathologie; de trente-cinq à quarante ans il sera nommé médecin d'un ministère, d'un théâtre royal, d'une école royale, d'un collège, etc.; la clientèle ne lui manquera pas non plus, et il passera sa vieillesse dans une belle aisance.

Dans les positions que nous venons de citer, les docteurs ne font partie de l'*association des médecins* et ne mettent à la caisse que par devoir, et pour le plus grand avantage des autres co-sociétaires. Dans les rangs suivants, les médecins commencent à penser à eux en se faisant inscrire comme membres de l'association; ils prévoient les éventualités de leur position.

Dans le quatrième ordre, nous voyons se grouper les médecins, pour ainsi dire, de genre, les *spécialités*; ceux-là dirigent des maisons de santé, de grands établissements sanitaires, maisons d'aliénés, etc.; eaux minérales, bains, etc.; beaucoup se font une jolie position pécuniaire.

Le cinquième ordre, que nous ne plaçons avant ceux qui suivent que sous le rapport pécuniaire, renferme les *grandes spécialités charlatanesques*; celles qui annoncent à grands renforts de grosse caisse et de piston, de brochures répandues à milliers, d'annonces, etc.; qu'ils guérissent radicalement, par un moyen aussi rationnel que sûr, les phthisies pulmonaires, les humeurs froides, les scrofules, etc.; ceux-là *donnent* des consultations gratuites, mais ils *vendent* des pilules, des pommades, des potions, des robs, etc. Nous rangerons encore dans cet ordre les médecins homéopathes, hydropathes, magnétiseurs, etc., ceux-là gagnent encore beaucoup d'argent; le nombre des sots est si considérable partout!...

Au sixième rang, nous placerons les médecins des morts, vérificateurs de décès; gens qui font rarement plus d'une visite à chacun de leurs clients.

En septième lieu, viennent les *officiers de santé*, infiniment plus dignes d'estime que les docteurs du numéro six, mais beaucoup moins riches; la plupart de ceux-là vivent et meurent dans les régiments en qualité d'*officiers chirurgiens-majors*¹: ce sont, en général, des hommes d'une grande expérience, d'une pratique consommée, dignes d'estime, excellents à consulter dans les cas d'opérations chirurgicales; mais souvent le chirurgien-major s'ennuie de la vie de garnison, il sent le besoin d'une vie plus régulière, plus casanière, il veut se faire un intérieur. Alors il se fixe en province, cumule la médecine et la pharmacie, s'acquiert une certaine réputation qui s'étend dans un rayon de trois ou quatre lieues; ses

(1) Tous les ans, dans les trois Facultés et dans un certain nombre d'Écoles préparatoires, sont ouverts des concours pour l'admission de chirurgiens élèves dans les hôpitaux militaires de Strasbourg, de Metz et de Lille, et pour l'hôpital de perfectionnement de Paris.

La durée du cours complet auquel sont soumis les chirurgiens élèves est de trois années, dont deux se passent dans les hôpitaux d'instruction, et la troisième, à l'hôpital de perfectionnement. La deuxième année, les élèves reçoivent une indemnité de 400 fr., et la troisième, de 600. Leur entretien, dépenses de livres, nourriture, etc., restent à la charge des parents.

Les grades de chirurgiens-sous-aides se donnent à la suite d'un concours entre les élèves de troisième année.

Le traitement des chirurgiens-sous-aides est fixé à 1,590 fr. hors de Paris; 2,160 à Paris; 2,025 sur le pied de guerre, non compris les prestations en nature qui leur sont allouées dans cette position, et la gratification de 400 fr. qu'ils reçoivent à leur entrée en campagne.

Après deux années de service dans leur grade, ils peuvent être promus à celui d'aide-major.

Par suite de l'ordonnance du 16 mai 1841, les chirurgiens élèves et les chirurgiens-sous-aides obtiennent la concession gratuite des inscriptions nécessaires pour parvenir au grade de docteur ou à la maîtrise en pharmacie, sous la condition de se vouer pendant quinze ans au service de santé militaire. (*Pour plus amples renseignements, voir le programme que le ministère de la guerre publie tous les ans, et qui s'y délivre gratuitement au bureau des hôpitaux.*)

talents le rendent un homme vraiment utile dans le canton qu'il a choisi ; il est aimé, considéré et vit heureux.

Nous classerons dans le huitième ordre le médecin amateur ; celui-ci riche, ou du moins à l'aise, ne vise point à l'argent ; il se fait un cercle de clients distingués auxquels il n'apporte sa note que quand on l'exige, encore se fait-il prier. Mais il soigne Alexandre Dumas ou Victor Hugo, et chaque fois qu'il se présente chez eux, il a soin de prolonger sa visite de manière à faire presque comprendre que c'est lui qui est l'obligé ; il est le médecin des migraines et des maux de nerfs, voit souvent Madame la marquise F..... ou madame la comtesse B..... ; il est de tous les bals et de toutes les soirées... c'est un homme aimable, vêtu avec la dernière élégance, de mœurs distinguées et qui ne sent point du tout son docteur. Il gagne peu d'argent ou plutôt n'en gagne point, mais il ne changerait pas son sort contre celui du grand et vénérable Fouquier, de l'austère Andral, ou du profond Jobert. Que voulez-vous, chacun prend son bonheur où il le trouve, et il y a des goûts si bizarres!...

Enfin, au neuvième et dernier échelon, nous mettrons le *médecin incompris*. Celui-ci a tous les talents ; vous ne pouvez citer devant lui un nom illustre qu'il ne cherche aussitôt à en obscurcir la gloire ; il est envieux et présomptueux tout à la fois, ignorant et pédant ; ne vous avisez pas de dire devant lui : « J'ai un grand mal de tête ; » il vous arrêtera tout court pour vous apprendre d'un ton rogue et d'un air gourmé que l'on doit dire je souffre d'une *céphalalgie* ; il vous fera, sur votre maladie, un long discours bourré de grands mots scientifiques, où vous ne comprendrez rien ; s'il ne vous guérit pas (c'est le cas le plus ordinaire), il vous apprendra au moins qu'il a sauvé une jeune personne affectée d'une maladie des plus graves, que Chomel avait abandonnée ; malgré son talent et sa science, le peu de clientèle qu'il avait en commençant, au lieu de s'accroître, l'abandonne peu à peu ; il n'entend pas pour cela baisser ses prix ; s'il saigne une pauvre domestique, il lui prendra 5 fr. ou refusera de la sai-

gner, déclarant, avec un fol orgueil, qu'il ne veut pas déroger. Cependant sa famille est dans la gêne, sa femme manque du nécessaire, et ses proches sont obligés de se charger de ses enfants. Alors il s'en va criant partout qu'il n'a pas de chance, que le monde est injuste, ignorant, ingrat! Comme il n'a plus de clients, il se lève de neuf à dix heures, déjeune sobrement, je vous jure; puis s'en va battre le pavé de Paris, qu'il parcourt chaque jour dans sa longueur; il espère qu'un de ces accidents trop fréquents dans une grande ville, un homme blessé par un autre, un enfant renversé par un cabriolet, un maçon qui tombe de son échafaudage, lui donneront occasion de dresser un procès-verbal, et de gagner ainsi les six francs que la loi lui accorde; il est à la piste des accidents; il vit de procès-verbaux; à cette ressource insuffisante, il est bientôt obligé d'en joindre une autre, il se fait brocanteur; on le rencontre dans toutes les ventes, à l'hôtel Bullion, à l'hôtel des commissaires-priseurs; il achète et revend, fait un petit trafic honteux et misérable pour un homme de sa condition; il est marchand de bric-à-brac sous le voile de l'anonyme, il le croit du moins, mais c'est le secret de Polichinelle, tout Paris en'est instruit; si son fils lui demande un état, il lui conseille de se faire marchand de bric-à-brac au coin de l'hôtel Bullion, la blouse et la hotte sur le dos, et là-dessus il épuise toutes les ressources de sa faconde pour lui faire goûter les délices de ce glorieux état. Mais le jeune homme, élevé par sa famille, a des sentiments plus généreux, il a reçu une bonne éducation, il voudrait entrer à l'École Polytechnique... Ah! bien oui!... mille francs par an sans le trousseau ni les divers!... A l'École de Saint-Cyr? ah! bien oui!... sept cents francs par an!... A l'École Normale?... ah! bien oui!... quatre cent quatre-vingts francs par an!... où les prendrait-il?... — Mais alors, dit le pauvre enfant, poussé dans ses derniers retranchements, je vais prendre mes premières inscriptions à l'École de Médecine! — Tu veux être médecin, grand Dieu!... Mais vois ce que ton père y gagne, que je te serve d'exemple!... S'il le pouvait sans inconve-

nance, le jeune homme lui répondrait avec raison : « Tu es misérable, il est vrai... mais c'est que tu n'as rien fait de ce qu'il fallait pour arriver à une autre position, ou plutôt, Tu as fait tout ce qu'il fallait pour manquer ta carrière. » Mais si le respect l'empêche de dire ce qu'il pense, au moins peut-il penser ce qu'il ne dit pas. Le père, le croyant convaincu, reprend avec un ton de plus en plus rogue : « La médecine est perdue aujourd'hui ; calcule plutôt : il y a moins de dix malades par médecin à Paris... Comment veux-tu que l'on y fasse ses affaires?... » Le pauvre hère n'ajoute pas qu'il y a un tiers de docteurs comme lui qui ne comptent dans la concurrence que pour mémoire.

Cependant le jeune homme qui eût pu devenir un sujet distingué, se voyant absolument privé de l'appui sur lequel il devait le plus légitimement compter, le pauvre jeune homme se fait inscrire sur les contrôles de l'armée comme enrôlé volontaire.

Ce n'est pas un portrait de fantaisie que nous venons de tracer, jeunes gens, hélas ! non ; c'est une copie fidèle d'après nature, le modèle posait devant nous... Informez-vous plutôt du docteur Jules, Messidor L..., et vous verrez que, loin d'avoir chargé le tableau, nous l'avons singulièrement décoloré.

Si jamais vous deviez devenir un vendeur de pommades, de sirops, de robs, etc., si jamais vous deviez être un médecin incompris ; jetez vos livres aux flammes ; lacérez vos inscriptions si vous en avez déjà de prises ; devenez tisserand, horloger, épicier, tout ce que vous voudrez ; enfin,

Soyez plutôt maçon si c'est votre talent ;

car, je vous le dis, il n'y a pas d'ouvrier ou de manœuvre, de quelque profession qu'il soit, si minime soit-elle, qu'on ne puisse mettre au-dessus d'un médecin charlatan ou d'un médecin sans talent et sans activité.